



## Jugement aux affaires familiales

Par **nonold**, le **19/04/2014** à **14:22**

bonjour, je viens de recevoir jugement aux affaires familiales mon ex compagne lors de notre premiere audience avait évoqué des maltraitances sur notre fille afin d obtenir une garde exclusive, une enquete sociale a donc été ordonné . Cette enquete a clairement démenti ces allégations et a prouvé que madame avait inventé tout ca malgré tout je me retrouve a payer la moitié de l enquete sociale je n ai pas d aide juridictionnelle mon ex ne paiera pas sa part car elle a l aide juridictionnelle. Franchement je ne comprend pas cette décision, de plus madame ne ma pas laissé ma fille pendant plusieurs mois j ai depose 13 plaintes la juge a dit a madame que ce n était pas bien mais a expliqué tout ca par une relation fusionnel mère/fille. Bref les JAF sont pour les mères. Que puis je faire dois je faire appel? Madame déménage j avais demandé un élargissement de mes DVH refusé madame vit trop loin....